cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Bianca Forcillo-Pilon
https://www.cadre21.org/membres/86d471a1e5c2b35955e50122

Date d'obtention : 2021-01-29 19:49:10

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

-Cette méthode nous permet de prendre rapidement en charge nos victimes ainsi que les autres acteurs concernés.
-Afin d'utiliser l'intervention sexto, l'intervenant doit se retouver en milieu scolaire mais ce uniquement au secondaire, puis une formation est requis afin d'obtenir la trousse.
-Permet de limiter la propogation des images / vidéos intimes.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'être beaucoup mieux instruit et plus en confiance lors de mes interventions. Mon rôles et mes responsabilités , en tant qu'intervenante scolaire seront claire et précis, ceci me permettra d'éviter alors les erreurs lors de mes pratiques professionnelles. De plus, cette formation va me permettre de prendre en charge rapidement la victime et les autres jeunes impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

-Qu'il est primordial comme intervenant scolaire, de ne jamais chercher à voir le contenu de l'appareil électronique d'une élève.
-M'assurer que mes interventions sont exemptes de toute formes de jugement.